

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Deliberation Certifice Executori Regne par le Repriservant de l'Evatle/ Assichée Ce 24/12/2020 / 24/12/2020 pour le Président et pour délégation Le Directeur Général Délégure Jean - Well BiscHOFF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

Date de convocation et d'affichage : 09 décembre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE BACHMANN Jean-Marie BAGATTIN Mélanie BAROIN François BAUDOUX Bruno BAZIN-MALGRAS Valérie

BEAUSSIER Jean-Marie BETTINGER Sylviane BILLET André

BLANCHARD Dominique **BLANCHON David BLASCO Thierry BLASSON Christian BOICHUT Daniel**

BOISSEAU Dominique BOUDADI Rachida BRET Marc BURRI Marie-Luce RUTAT André CASTEX Jean-Marie CHALVET Marie-Ange CHAMPAGNE Anicet CHAMPAGNE Bernard **CHOISELAT Emmanuel** COCHET Jean-Michel **CORNEVIN Jean-Pierre COURTOIS Jean-Christophe**

DAHDOUH Fadi DA ROCHA Katia DAUTET Loëtitia DE VILLEMEREUIL Gérard **DEHARBE** Dominique **DELAITRE Guy DENIS Valery DESROUSSEAUX Pascal DRAGON Jean-Luc DRIAT Boris DUCHÊNE Annie DUQUESNOY Olivier**

FLEURET Dominique FRAPIN David GACHOWSKI Jacques **GARIGLIO Elisabeth**

DUSACO Maxime

FARINE Bruno

FINOT Patrick

GAURIER Claude

GARNERIN David GATOUILLAT Marcel GAUTHIER Anne-Sophie GERARD Fabien GIRARD Marc GIRARDIN Olivier

GONCALVES José

GOUJARD Pascal

GRAFTEAUX-PAILLARD Marie

GROSJEAN Patrick GUITTON Jordan GULTEKIN Gulcan GUNDALL Philippe HANDEL William

HELIOT-COURONNE Isabelle

HENNEQUIN Virgil HENRI Pascal HIMFUR Aicha HIRTZIG Jack **HONORÉ Nicolas HOUARD Bruno HUBINOIS Alain HUMBERT Christophe JOLLIOT Marie-France IQUAULT Gervaise** KIFHN Patricia **LANDREAT Pascal** LANOUX Claudie LE CORRE Marie LEBECQ Jérémy LÉCORCHÉ Jean-Pierre **LEDOUBLE Catherine LEMELAND Caroline LEMELLE Flavienne LEPRINCE** Didier **LEQUIEN Ombeline** LEROY Marie-Thérèse

MEIRHAEGHE Jean-François MEIRHAEGHE Sonia **MENNETRIER Nicolas MONTAGNE Jean-Jacques MOSER Alain**

LEYMBERGER Brigitte

MALARMEY Michelle

MANDELLI François

MARTY Rémy

MAGLOIRE Arnaud

NINOREILLE Francine

NONCIAUX-GRADOS Véronique

OUADAH Karima PAUWELS Cécile POIVEZ Kevin

PORTIER-GUENIN Françoise

POTTIER Denis QUINTART Sylvie RAGUIN Jacky **REHN Yves** RENOIR Gilles

RESLINSKI Jean-François RICHARD Sophie RICHARD Vincent **ROBLET Bernard ROUSSELOT Nicole SAINTON Michel SAUVAGE Philippe** SEBEYRAN Marc SERRA Frédéric SIMON Eric **SOMSOIS Hervé THIENOT Régis THOMAS Christine** VIART Jean-Michel

VOLHUER Michel

ZAJAC Anna

Représentés: MARTINOT Bruno par BEAUGRAND Joël,

Excusés et ont donné pouvoir: BRANLE Christian à ABEL Jean-Pierre, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, BECARD Françis à BAROIN François, CHEVALIER Bertrand à SERRA Frédéric, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, GAURIER Marlène à REHN Yves, CAFFET-VIARDOT Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie,

Absents et excusés: VAN DE ROSTYNE Alain, CHOMAT Christophe, PETIT Christine, ROUSSEAU Pauline, GRIENENBERGER Daniel.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN

DELIBERATION N°13	Collecte des déchets Filières Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) — Conventions avec les Eco-organismes agrées
RAPPORTEUR	Bruno FARINE

Nombre	de membres : 135		_	Vote	
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
122	130	130			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

COLLECTE DES DECHETS FILIERES RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS (REP): CONVENTIONS AVEC LES ECO-ORGANISMES AGREES

Annexe: Tableau des conventions

<u>Exposé</u>

Afin de développer la valorisation et/ou la dépollution de certains déchets spécifiques, il est nécessaire de les collecter sélectivement. Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières agréées dites de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

Il s'agit de l'application du principe « pollueur-payeur » qui a véritablement pris son essor en France avec le décret du 1^{er} avril 1992 sur les emballages ménagers et la création de l'éco-organisme « Eco-emballages ». Les filières REP peuvent être imposées par une directive européenne ou une réglementation nationale ou créées sur la base d'accords volontaires.

Troyes Champagne Métropole est directement concerné en tant qu'autorité compétente en matière de collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés d'une part, et gestionnaire des déchèteries intercommunales, d'autre part.

Les trois objectifs principaux des filières « REP » sont :

- Développer le recyclage de certains déchets et augmenter la performance de recyclage de ces déchets,
- Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur,
- Internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'éco conception.

Rappel du fonctionnement des filières « REP »:

Les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhérent à une société agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière. Ces contributions, viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés.

Pour en bénéficier, les collectivités doivent conventionner ou contractualiser avec ces Eco-organismes (OCAD3E, Ecologic, Ecosystem, Eco-mobilier, EcoDDS,...)
Les agréments des organismes coordonnateurs sont en cours de renouvellement et il convient d'établir de nouvelles conventions avec ces derniers.

Les conventions avec les filières « REP » existantes à mettre à jour :

Le tableau annexé au présent rapport recense la situation de conventionnement de Troyes Champagne Métropole avec les filières R.E.P. en 2020.

Les flux de déchets concernés par la R.E.P. dont Troyes Champagne Métropole est compétent et le plus pertinent pour conventionner sont :

- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- les pneumatiques usagés,
- les piles et accumulateurs portables,
- les déchets diffus spécifiques ménagers (DDS),
- les déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Il a été convenu que Troyes Champagne Métropole conventionnerait pour toutes ses communes sauf les 14 communes couvertes par le SIEDMTO (délibération du 9 mars 2017).

<u>Dé</u>cisions

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer les conventions avec les éco-organismes OCAD3E, Ecologic, Ecosystem, Eco-mobilier et EcoDDS;
- D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif lié au présent dossier.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

FILIERES REP, Eco Organismes et collectivités signataires

Flux de déchets	Eco-organisme garéé	Collectivité signataire
Emballages ménagers	CITEO	
1		אלוועא
Equipements electriques et électroniques O	OCADEEE gestion administrative et financière	TOM
(DEEE)	Eco-organismes partenaires :	TCM
	-Ecologic collecte et traitement DEEE	TCM
	-Ecosystem collecte et traitement lampes	
Pneumatiques usagés	ALIAPUR	WOL
Piles et accumulateurs usagés	COREPILE	NO.
Textiles usagés	EcoTLC	
Déchets de papiers graphiques	CITEO	CDED & COLUMN CO
Déchets diffus spécifiques ménagers (DDS)	EcoDDS	WOI
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Eco-mobilier	NO.